

Concours 2024



CONCOURS INNOV'AGRO

En partenariat avec
l'incubateur :  iTerra

Règlement

Date de clôture des candidatures : 30 juin 2024, minuit

Coordonnées :

Juliette Léauté

☎ : 07 64 75 08 73

✉ : revagro@beauvaisis.fr

Préambule

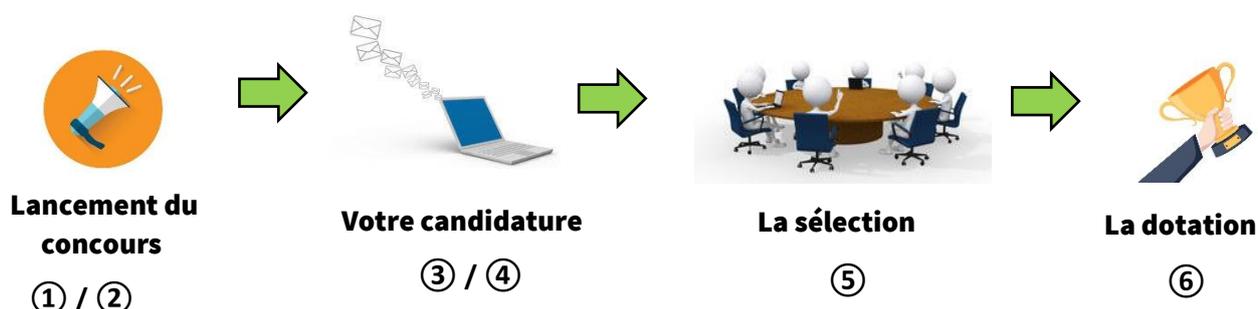
Beauvais Rev'Agro est écosystème d'innovation unique qui regroupe étudiants, chercheurs, entreprises, start-up et institutions de notre territoire au profit de l'AgTech et de l'agroéquipement pour une agriculture durable et performante. Il regroupe différents membres : la communauté d'agglomération du Beauvaisis, AGCO, le GIMA, ISAGRI, Le CETIM, UniLaSalle, Maschio Gaspardo, UniTechdays et Osiris.

Dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets innovants et la création d'entreprises dans le machinisme, le numérique, la technologie agricole, etc., *Beauvais Rev'Agro* a mis en place un dispositif d'Appel à Projets innovants (possibilité de gagner jusqu'à 35 000 €).

Le présent règlement précise les objectifs et le fonctionnement de la dotation qui s'impose à tout membre ou personne qui concourt à son fonctionnement, et à tout porteur de projet déposant candidature.

SOMMAIRE

POUR LES LAUREATS !



1.	Objectifs de l'appel à projets	page 4
2.	Eligibilité des projets	page 5
3.	Documents attendus	page 6
4.	Modalités de remise du dossier de candidature	page 6
5.	La sélection des lauréats	page 7
6.	La dotation octroyée aux lauréats	page 8

ANNEXES :

Annexe n°1 : Stratégie de développement du Beauvaisis et de *Beauvais Rev'Agro*

Annexe n°2 : Présentation normée

Annexe n°3 : Résumé en une page pour communication médias et grand public

1. Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets est un dispositif d'accompagnement, qui, à terme, a pour but de :

- Favoriser le développement d'entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises innovantes sur le territoire du Beauvaisis
- Attirer des talents sur le territoire pour leur implantation et créer une dynamique collaborative avec les entreprises locales

Le présent appel à candidatures s'adresse aux entreprises, mais également aux porteurs de projets (personne physique âgée de 18 ans au minimum ; seul ou en groupe) souhaitant mettre en place une solution innovante répondant aux enjeux des agricultures résilientes.

Beauvais Rev'Agro souhaite par ailleurs que **ces innovations soient porteuses de valeur ajoutée, d'emplois, mais aussi qu'elles valorisent les ressources du territoire et s'inscrivent dans la dynamique d'innovation du Beauvaisis**. Chaque candidature devra donc mettre en avant la volonté de travailler/collaborer avec les acteurs du territoire (collectivité, association, entreprise privée ou public, établissement de formation, agriculteurs...).

2. Eligibilité des projets

2.1. Phase de développement

Le projet pourra se situer en phase d'incubation (à partir de la recherche et démonstration faisabilité) jusqu'en phase de déploiement.

2.2. Thématique

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux enjeux de la résilience agricole (agroécologique, numérique, énergétique ...) : Robotique, nouvelles énergies, IA, OAD, data, éco-conception, nouvelles filières.

2.3. Caractère innovant du projet

Les projets proposés devront, pour être éligibles, avoir un caractère innovant (innovation de l'offre, de marché ou technologique).

2.4. Lien avec l'écosystème du Beauvaisis

Comme il a été inscrit précédemment, pour maximiser ces chances d'être sélectionné, chaque candidat devra indiquer et motiver sa volonté de s'implanter sur le territoire du Beauvaisis et lien avec la vision économique du territoire et la stratégie de Beauvais Rev'Agro (*annexe 1*)

2.5. Eligibilité du porteur de projet

Le porteur de projet pourra soit :

- Être un porteur de projet en nom propre pour les projets en phase d'incubation
- Avoir le statut de microentreprise ou de PME (ne pas être détenue à plus de 50 % par des actionnaires de type ETI, organisme public, groupement syndical, grande entreprise...)

Les candidatures étrangères sont acceptées.

2.6. Complétude du dossier

Afin de pouvoir être éligible, le dossier de candidature devra être complet et présenter l'ensemble des éléments demandés ci-après.

3. Documents attendus

Chaque candidat devra fournir à minima **la présentation normée (voir Annexe n°2)**.

Il est également possible pour le(s) porteur(s) de projet de compléter ces supports par des documents plus détaillés (partenariats envisagés avec des acteurs locaux, recherches bibliographiques, vidéos, fichier Excel pour la partie économie...) pouvant intéresser le comité de sélection.

Ces documents devront respecter les modalités de remise de dossier ci-après.

Merci de préciser vos coordonnées, comprenant notamment votre mail et téléphone.

4. Modalités de remise du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures devront être envoyés durant l'année 2023 à l'adresse mail suivante : revagro@beauvaisis.fr. Ces documents devront être envoyés, soit en un seul envoi, soit par plusieurs envois en gardant le même objet.

Chaque document envoyé devra être nommé de la manière suivante :

« NOM DU PROJET_NOM DU DOCUMENT »

Un accusé de réception sera envoyé. Afin de garantir la bonne réception de votre dossier **merci de vérifier que votre mail n'excède pas une taille totale de 18Mo.**

En cas de problème, les candidats devront appeler Mme Léauté Juliette au 07 64 75 08 73 ou envoyer un message à l'adresse revagro@beauvaisis.fr

En candidatant à cet appel à projets, le candidat s'engage sur l'honneur de la véracité et de la sincérité des informations fournies. Il renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation de ce concours, ses résultats et les décisions du comité de sélection.

5. La sélection des lauréats

Dès la réception du dossier complet, plusieurs étapes se succéderont :

5.1. Examen des dossiers

Présélection des dossiers par un comité de sélection**, sur la base du dossier écrit. L'ensemble des documents et données fournies par le candidat feront office d'un accord de confidentialité entre les différents membres du jury de ce comité de sélection.

** Le comité de sélection est notamment composé de personnalités qualifiées indépendantes et de représentants de *Beauvais Rev'Agro* et d'*ITerra*

5.1. Pitch

Les candidats sélectionnés sur dossier seront conviés à venir pitcher leur projet et répondre aux questions du comité de sélection en octobre.

5.2. Annonce de la décision du comité de sélection

La remise des prix sera organisée lors d'un évènement courant novembre 2023.

5.3. Informations complémentaires sur les lauréats

Des informations complémentaires sur les porteurs du projet et le projet lui-même peuvent être demandées. Dans le cadre d'un projet collaboratif, des lettres d'intention pourront être demandées.

6. La dotation octroyée aux lauréats

6.1. Montant et autres bénéfices

Deux dotations seront proposées :

- **Un prix JEUNE POUSSE de près de 25 000 € ***
 - o Un chèque de **6 000 €****
 - o Un an de loyer en espace co-working au StartLab d'une valeur de **2 000€**
 - o Un accompagnement à l'incubation par Iterra d'une valeur de **15 000 €.**
**Cet accompagnement conditionne la dotation de 6 000 €, une double incubation est possible si le porteur est déjà incubé par une autre structure. Iterra est un incubateur territorial des Hauts-de-France, partenaire du Ministère de la Transition Ecologique (Greentech Innovation) et est labellisé FrenchTech Tremplin 2022. Il permet donc de débloquer certaines aides financières supplémentaires qui pourront venir en complément du prix de cet AAP. Le lauréat sera aidé dans sa démarche de recherche de fonds afin d'optimiser les chances de succès de son projet.*
 - o Un coaching spécialisé dans les activités agricoles (possibilité de faire appel à des experts sur différentes thématiques en fonction des compétences internes des membres de Beauvais Rev'Agro - exemples de compétences : normes de matériel agricole, motorisation, contacts de fournisseurs ou primo-adoptants, ...)
 - o Une facilité d'accès à des équipements pour réaliser ou tester l'innovation (Accès Agrilab, le Cetim, ...)
 - o Facilitation de la mise en place de l'innovation sur le territoire du Beauvaisis (ferme expérimentale d'UniLasalle, les agriculteurs du territoire, ...)
 - o Visibilité lors des évènements de Beauvais Rev'Agro ou/et de ces membres

- **Un prix RACINE de près de 35 000 € ***
 - o Un chèque de **30 000 €****
 - o Un an de loyer en espace co-working au StartLab d'une valeur de **2 000€ (ou une aide à la recherche de votre besoin en immobilier)**
 - o Un coaching spécialisé dans les activités agricoles (possibilité de faire appel à des experts sur différentes thématiques en fonction des compétences internes des membres de Beauvais Rev'Agro - exemples de compétences : normes de matériel agricole, motorisation, contacts de fournisseurs ou primo-adoptant, ...)
 - o Une facilité d'accès à des équipements pour réaliser ou tester l'innovation (Accès Agrilab, le Cetim, ...)
 - o Facilitation de la mise en place de l'innovation sur l'agglomération du Beauvaisis (ferme expérimentale d'UniLasalle, les agriculteurs du territoire ...)
 - o Facilitation d'accès à des équipements de production
 - o Visibilité lors des évènements de Beauvais Rev'Agro ou/et de ces membres

**En fonction du nombre d'emplois créé envisagé, des typologies de postes, de la localisation du site sur le Beauvaisis, ou encore de l'activité d'autres aides peuvent venir en complément de cette dotation. Le porteur de projet sera aidé dans ces démarches y compris dans sa démarche de création de société si ce dernier n'est pas une société française.*

** Ces aides sont soumis aux minimis

6.2. Versement des aides

Pour le prix « jeune pousse », 70% de la dotation sera versée après l'accord d'incubation par l'terra et 30% lors de l'installation sur le Beauvaisis.

Pour le prix « racine », 70% de la dotation sera versée dans le mois suivant l'installation de l'entreprise (ou d'une antenne) dans le Beauvaisis. Le solde de 30 % sera versée au terme des 2 ans de présence sur le territoire et sur présentation d'un bilan technique et financier du projet.

Dans les deux cas, l'implantation dans le Beauvaisis doit être effectuée au plus tard un an après la remise du prix. Si le porteur de projet peut justifier de la nécessité d'un délai plus long (construction d'un bâtiment...) cette close pourra être ajustée sous réserve de l'accord du CA de Beauvais Rev'Agro.

6.3. Documents à fournir par les lauréats

Pour tous les lauréats:

- Copie d'un document (en cours de validité) conforme à l'original permettant **l'identification** de la personne physique (ou représentant la société candidate) => carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour et justificatif de l'adresse du domicile
- Un **RIB** du porteur de projet ou de la société représentée
- **Le Résumé en une page** pour communication médias et public large (cf. annexe n°2)
- Attestation des minimis (pour les entreprises EU seulement)

Pour les entreprises déjà créés :

- Copie d'un **document** (en cours de validité) conforme à l'original **permettant l'identification du représentant légal de l'entreprise**
- **Preuve de l'existence légale** : extrait KBis

- **Attestation d'éligibilité au regard des régimes d'aides européennes** (respect du plafond selon la règle des minimis) signé par le représentant légal ou toute personne habilitée
- Pour les filiales de groupe, fourniture d'un organigramme juridique précisant les niveaux de participation (à l'exclusion des sociétés cotées sur les marchés réglementés) et les effectifs de chaque entité (pour les partenaires privés).

6.4. Engagements des lauréats

Afin d'effectuer le versement de la dotation, chaque lauréat s'engage à :

- Respecter les closes 6.2 et 6.3
- Apposer le logo de *Beauvais Rev'Agro* sur les différents supports de communication liés au projet lauréat
- Autoriser l'écosystème d'innovation à communiquer sur le projet ou l'entreprise lorsque ces informations ne seront plus confidentielles. Le lauréat accepte ainsi la diffusion de photographies, vidéos et autres supports pouvant être réalisés lors de divers événements.
- Faciliter le contrôle et la réalisation conforme du projet, par toute personne désignée par *Beauvais Rev'Agro*, par accès à toute pièce justificative des dépenses ou tout autre document jugé utile.
- Mettre en avant ces intentions mentionnées dans le dossier de candidature (dynamique de partenariat ou/et démarche d'implantation sur le territoire)
- Faire au minima 3 publications spécifiques LinkedIn en expliquant les avantages d'avoir rejoint l'écosystème *Beauvais Rev'Agro* devront être publiée par les Lauréats (avec citation du pôle et de l'ensemble des membres du pôle)
- Participer à au moins un évènement *Beauvais Rev'Agro* par an

6.5. Sanctions

En cas d'exécution non conforme ou de modification substantielle sans l'accord écrit de l'association *Beauvais Rev'Agro* des conditions d'exécution du projet, *Beauvais Rev'Agro* peut suspendre le versement de la subvention, voire exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du projet.

6.6. Assurance

Le porteur de projet est réputé avoir souscrit une assurance pour la réalisation de son projet. La communauté d'agglomération du Beauvaisis se réserve le droit de demander une copie de l'attestation d'assurance. En cas d'accident dans la préparation et la conduite du projet, *Beauvais Rev'Agro* se dégage de toute responsabilité.